



L'entraide, voire la vigilance entre voisins, mérite d'être cultivée. Cependant, la création par la ville de Groslay de 12 groupes WhatsApp "voisins vigilants" sur différentes parties de la commune soulève plusieurs questions.

Dans son éditorial du "Groslaysien" de novembre (n°74), M. Cancouët invite les habitants à rejoindre les groupes WhatsApp "Voisins vigilants" créés par la municipalité :

et aux biens sur notre commune et nous vous invitons à rejoindre l'un des douze groupes de voisins vigilants que nous avons créés sur l'application what'sapp. Cette application étant reliée à notre police municipale capable d'intervenir en moins de 5 minutes. Par ailleurs, nous

Cependant, la création de ces groupes suppose de partager ses nom, prénom et numéro de téléphone portable qui sont des données à caractère personnel et relèvent donc du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Lors du conseil municipal du 9 décembre, nous avons demandé au maire de nous présenter les dispositions mises en place pour prendre en compte les exigences du RGPD :

- 1) formulaire de recueil du consentement des membres à ce que leurs données personnelles soient partagées auprès des membres du groupe,
- 2) engagement de la Ville à ne pas utiliser les données personnelles recueillies à d'autres fins que les groupes « voisins vigilants »,
- 3) sécurisation du stockage des données personnelles par la Ville de Groslay,
- 4) protections mises en place pour interdire l'accès des groupes à des personnes non concernées.

Suite à notre question posée lors du Conseil Municipal du 9 décembre dernier, voici la réponse apportée :

Monsieur le Maire : Les groupes WhatsApp voisins vigilants des Groslaysiens sont des groupes gérés par des particuliers et pour des particuliers sur la base du volontariat chaque personne est libre d'en faire partie ou pas, ce n'est pas la mairie qui gère. A titre d'exemple, le groupe 01 est géré par une personne habitant la rue du château. Nous nous sommes renseignés auprès de la Préfecture et cela ne revêt aucune obligation pour le RGPD.

Notre maire perdrait-il la mémoire ou bien sa réponse traduit-elle son mépris à l'égard du conseil municipal à qui il ment effrontément ? M.Cancouët est administrateur de la plupart des groupes et il a lui-même "invité" les personnes sur ces groupes sans avoir leur accord. Beaucoup en sont d'ailleurs partis. Une question reste : pourquoi rassembler autant de numéros de portable ?

Humeur par Paul Moussard

Pour la majorité municipale nous sommes une liste de gauche, des socialos et autres inconscients des réalités économiques. Pourtant pendant la campagne, nous n'avons pas cessé de répéter que notre liste était composée de personnes venant d'horizons divers, pour la plupart non encartées dans un parti mais fortement impliquées dans différentes associations groslaysiennes. Nous n'avons pas changé en étant dans l'opposition. En outre, il ne me semble pas qu'être de gauche soit une tare ou alors de nombreux français sont infréquentables. En ce qui concerne les réalités économiques, regardez le profil de nos candidats pour juger de notre compétence, de nos valeurs et engagements. Nous avons également, été accusés d'être une liste irresponsable défendant l'indéfendable, prenant parti pour les voleurs, pour ceux qui contreviennent à la loi, voire pour les incendiaires. Nous l'affirmons nous sommes pour le respect de la loi et les contrevenants ne trouveront pas chez GTA une oreille attentive. Nous ne soutenons pas le détournement d'eau ou d'électricité contrairement à ce qui est dit et affirmé. Je pense que la majorité municipale confond soutien inconditionnel avec humanisme. Nous défendons des personnes vivant à Groslay depuis des décennies, dont certaines sont nées à Groslay, y ont fréquenté l'école et qui attendent un relogement en cours de réalisation. Pour nous c'est de l'humanisme. Ce qui est certain, en revanche, c'est que notre sensibilité est plus à gauche que celle de la majorité municipale, ce qui n'est pas difficile. Nous en sommes fiers.

[...] vous parlez de racisme, mais je ne vois pas en quoi cela est du racisme, ce sont des Français de souche.
M. Cancouët, maire de Groslay
le 9 décembre 2021

LE GROSLAYSIEN ALTERNATIF

le bulletin qui vous informe par GROSLAY TERRE D'AVENIR

JANVIER 2022 N°4

L'édito par François Jeffroy

NOUVELLE ANNEE, TOUJOURS PRÉSENTS

Au nom de Groslay Terre d'Avenir, je vous souhaite une bonne année 2022.

Pour 2022, nous faisons le vœu d'une ville qui respecte les enfants, alors qu'en janvier dernier, la majorité municipale a adopté un règlement qui prévoit leur exclusion en cas d'impayé. Une ville qui reconnaît l'importance des activités associatives, alors qu'au nom d'une « concurrence saine », le maire fait dupliquer certaines de leurs activités par les services municipaux. Une ville où tous les habitants de Groslay ont leur place, alors que les voyageurs sédentaires qui vivent au Champ à loup ont fait l'objet en 2021 d'un véritable harcèlement. Une ville qui favorise le débat démocratique, alors que les propositions des élus minoritaires ont été systématiquement ignorées.

En 2022, nous apporterons notre soutien à l'ouverture de la maison de santé et l'installation de médecins dont nous avons tant besoin. Nous soutiendrons la réfection de la salle des fêtes et la reconstruction de la salle Roger Donnet.

Vous trouverez le bilan des actions que nous avons menées en 2021 en pages 2 et 3.

Vous pouvez compter sur notre détermination et notre énergie pour poursuivre notre action en 2022.



En bref

- PERMIS DE LOUER**
Compte tenu du cadre légal actuel, le permis de louer n'est pas applicable à partir du 4 décembre 2021 à Groslay, contrairement à ce qui est dit dans le Groslaysien et sur le site de la mairie.
- COMMERCE**
Après la boucherie Jean Molène, l'épicerie vrac et restaurant végétarien CéZaM'bio, voici pour la plus grande joie des gourmands la pâtisserie Juste Du Bonheur. Faisons vivre le commerce de proximité, achetons local !
- DÉCORATION DE NOËL**
Le candidat avait promis des économies, l'élu l'a fait : décoration de fin d'année au minimum syndical. Mais on a un vrai sapin !
- JUMELAGE AVEC MOGADOURO**
Le comité de jumelage a organisé début janvier la rencontre des municipalités nouvellement élues pour renforcer les liens franco-portugais et développer de nouveaux projets.

A la loupe

QUI SUCCÉDERA À NADIA SEBBANE ?
Suite à la démission de Nadia Sebbane, Dalila Akroun n°22 de la liste aurait dû la remplacer. Cependant, Guillaume Dubos, n°23, a été désigné lors du conseil municipal du 16 novembre, au motif que Mme Akroun a démissionné il y a plusieurs mois. Or, on ne peut démissionner que si on est élu. Sa démission n'est donc pas recevable. Le flou règne ... Nous avons demandé l'avis du Préfet.



UNE ANNÉE HAUTE EN COULEURS

Que s'est-il passé dans Groslay, notre ville, en 2021 ?

DES ENFANTS EXCLUS

Le 20 janvier, le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire entre en vigueur introduisant la possibilité d'exclure les enfants pour impayés.

Dans les jours qui suivent, 3 enfants sont exclus.

Les conseillers GTA ont voté contre cette délibération rejoignant la position du défenseur des Droits : les impayés doivent uniquement faire l'objet de procédures entre la mairie et les parents.

Les enfants n'ont pas à en être les victimes !

SURPRISES DU BUDGET

Lors de la présentation du budget primitif le 25/03/21, nous apprenons qu'une subvention de 40000€ est prévue pour l'association 95SNC. Etonnement général de l'opposition alors que le budget aux associations a diminué : c'est l'adjoint aux associations qui a fait lui-même la demande de subvention au nom de SNC95 dont le président n'est autre que le maire.

Après la levée de boucliers et la démonstration de l'opposition que ce projet est bancal, une nouvelle association est créée pour recevoir ces 40000€ : le bricolab !

EN MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAÎT !

Le maire est absent non excusé du conseil municipal, ceci sans avoir donné de procuration.

Son absence serait-elle liée à l'incertitude du résultat du vote concernant l'exclusion de François Jeffroy du Syndicat de la Butte Pinson ?

Cette délibération est d'ailleurs retirée de l'ordre du jour, ainsi qu'une autre, faute de conformité.

Le maire est-il «boudeur» lorsque son autorité est remise en question ? Cerise sur le gâteau, l'adjoint aux affaires scolaires est évincé de la présidence de la caisse des écoles au profit de l'adjoint à la sécurité.

RÈGLEMENT DE COMPTE À LA BUTTE PINSON

Après un conseil municipal où il était absent, M. Cancouët mobilise ses troupes et réussit à faire évincer François Jeffroy du syndicat de la Butte Pinson.

Il cherche ainsi à lui faire payer non seulement ses prises de position contre la sortie de Groslay de ce Syndicat, mais aussi un courrier cosigné par les élus Groslay Terre d'Avenir et Unis Pour Groslay, rappelant que l'opposition représente 62% des votants, ce qui n'est pas négligeable. C'est la notion de démocratie selon Patrick Cancouët.

ARRÊTÉ ANTI-PROSPECTUS

Nous avons émis un recours le 15 septembre contre l'arrêté municipal du 10 juillet visant à interdire le démarchage à domicile et la distribution de prospectus à Groslay.

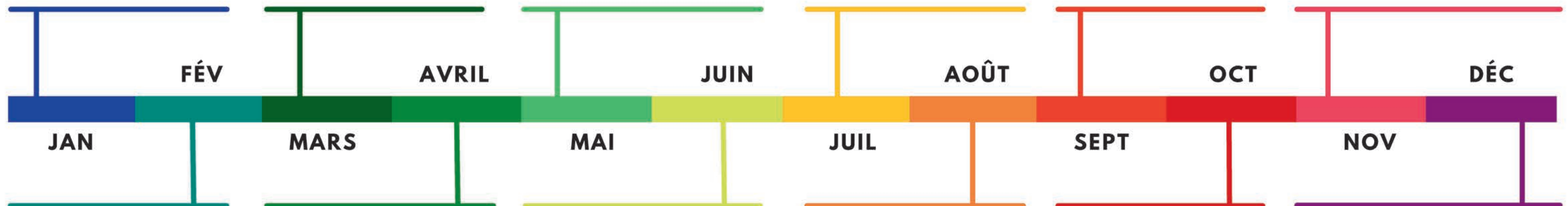
La rédaction de cet arrêté rend possible son application aux associations sportives, culturelles, environnementales, caritatives et politiques groslysiennes. Notre action a payé puisque le maire a émis un nouvel arrêté (le 21/10/21) excluant les associations groslysiennes.

La vigilance reste nécessaire pour maintenir nos libertés

EXCÈS DE ZONES ORANGE

Le 18 novembre, Groslay Terre d'Avenir a adressé au maire un recours gracieux contre l'arrêté qui instaure des emplacements de stationnement dits «zone orange». La prolifération de ces zones engendre des contraintes dans nos quotidiens, sans parler des conséquences futures sur la fréquentation des transports en commun.

Nous avons demandé au maire de limiter les zones orange aux seuls endroits où le stationnement des personnes extérieures à la commune représente une gêne avérée pour les riverains, comme autour de la gare. Nous lui avons également demandé de limiter au strict nécessaire les documents justificatifs à fournir.



ASSOCIATIONS SOUS PRESSION

Suite à une question des élus de GTA sur la création de jardins familiaux, la distribution de paniers bio, l'organisation de clean-up et de la fête des arboriculteurs (choses que des associations locales organisent de longue date), le maire revendique une "saine concurrence" pour justifier la municipalisation de ces initiatives. Voudrait-il la mort de certaines associations déjà mises à mal par la crise sanitaire ?

D'ailleurs, où en sont "ses" projets municipaux ?

FERMETURE DE L'ESPACE EMPLOI

Marc Clouet annonce la fermeture de l'Espace Emploi de Groslay afin d'agrandir les locaux de la police municipale, pour créer des toilettes non-mixtes.

L'Espace Emploi, en place à Groslay depuis 2005, menait 240 entretiens par an en moyenne. Il était tenu par des conseillers financés par la Communauté d'Agglomération. En réponse aux questions des élus de GTA, le maire affirme ne pas avoir souhaité mettre à disposition un autre local pour cet espace. Une fois de plus, sa priorité n'est pas de fournir des services à tous les Groslysiens.

DES CHEMINS SANS PIÉTON !

M. Cancouët, notre maire, signe un arrêté interdisant la circulation - dont celle des piétons (!) - sur certains chemins de la commune.

Il s'agit du Chemin latéral à la SNCF, du Chemin des hauts buissons, du Chemin de la haie barde, du Chemin de la ruelle des trois cornets, du Chemin de la grande borne et du Chemin de la haie des champs. Le maire indique que des dépôts de déchets dangereux se trouvent le long de ces chemins et qu'il s'agit de protéger la population. Cet argument ne nous convainc pas. Cet arrêté limite notre liberté de circulation de manière totalement disproportionnée.

PAS DE SUBVENTION POUR GROSLAY

Le fonds de concours est une subvention versée, par la CAPV, à une commune pour aider à la réalisation d'un projet. De nombreuses villes ont bénéficié de cette aide : Margency pour la pose de réverbères et la création d'un circuit training, St Gratien pour la rénovation d'un théâtre, la réfection de rues et l'éclairage d'équipements sportifs, Andilly pour la rénovation énergétique d'un groupe scolaire, Deuil et Montmagny pour la réfection de rues...

Pourquoi la majorité municipale ne demande pas cette aide ?

+ 1 AU CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de 8 personnalités désignées par le maire et de 8 conseillers élus par le conseil municipal. Suite à la démission de Philippe Geffrotin, le maire a organisé de nouvelles élections. Grosly Terre d'Avenir et Unis pour Grosly ont présenté une liste unique, ce qui a permis d'obtenir un représentant de plus.

Paul Moussard rentre au conseil aux côtés de Bouchra Derkaoui et Lucien Corinthe pour défendre une politique de solidarité envers les Groslysiens en difficulté.

MOTION CONTRE LES GENS DU VOYAGE

Lors du conseil municipal du 9 décembre, la majorité a adopté une motion s'opposant à la réalisation de nouveaux accueils pour les gens du voyage dans notre commune. Un tel projet n'existe pas, seul un projet de relogement est déjà en cours de réalisation, financé par la CAPV.

C'est une attaque de plus (arrêté anti-chiffonnage, suppression de domiciliations, coupures de l'éclairage public...) contre des Groslysiens qui, pour la plupart, habitent la commune depuis plusieurs générations. Nous avons voté contre cette motion discriminante.